

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2025

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 10 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic BIRE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : douze

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/07/2025

Présents : MM. BIRE Ludovic, DUBIN Céline, ROBIN Florence, BONNAUD Bastien, BAUDRY Frédéric, BONNANFANT Sandra, POUPARD Laurent, ROCHE PRIVE Angélique

Absents excusés : TRACHEZ Hugo (donne pouvoir à BAUDRY Frédéric), DESIRE Catherine (donne pouvoir à Bastien BONNAUD)

Absents : MANDIN Alain, MICHOT Tony,

Madame ROCHE PRIVE Angélique est désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

Approbation du dernier procès-verbal

Décision modificative – crédits supplémentaires

Adhésion au Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine et transfert du service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie

Marché réaménagement de la Mairie

Questions diverses

2025-27 CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les frais d'étude des architectes, des bureaux d'étude associés et des différents prestataires concernant le réaménagement de la mairie depuis 2023 ne peuvent être comptabilisés dans leur globalité au FCTVA car le chapitre 041 n'a pas été suffisamment abondé au budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants :

10 voix « pour »

0 voix « abstention »

0 voix « contre »

DÉPENSE :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
			INVESTISSEMENT	
041	2313	143	MAIRIE	20 000.00 €
TOTAL				20 000.00 €

RECETTE :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
			INVESTISSEMENT	
041	203	143	MAIRIE	20 000.00 €
TOTAL				20 000.00 €

Sur le budget de l'exercice 2025 afin de permettre l'intégration des frais d'étude des années 2023, 2024 et 2025.

2025-28 Adhésion au Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine (SMEG) et transfert du service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de modification statutaire du Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine pour exercer le service public de la défense extérieure contre l'incendie, à partir du 01 Janvier 2026, compétence ayant pour objet d'assurer l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter la proposition d'adhésion afin de connaître le coût exact de cette prestation.

2025-29 DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC - MARCHÉ DE TRAVAUX REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée et publiée le 28 avril 2025 pour une remise des offres le 12 juin 2025 à 12h00. Il s'agit d'un marché alloti.
Consultation à laquelle 14 entreprises ont candidaté. L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner les attributaires.

Seul le Lot 5 : CHAPE – SOLS SCELLES – FAIENCE est déclaré infructueux.

Selon l'article R2122-2 du code de la commande publique l'acheteur peut passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence lorsqu'aucune candidature n'a été déposée dans les délais prescrits.

Trois entreprises locales ont été sollicitées, une seule nous a répondu :

- MOTARD SAS, 32 rue de Bel Air 79310 Verruyes : 5 750.00 € HT soit 6 900.00 € TTC

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal, par :

- 10 voix « pour »
- 0 voix « abstention »
- 0 voix « contre »

-Décide d'attribuer le marché aux prestataires suivants :

- **LOT 1 : GROS-ŒUVRE -COUVERTURE**

Entreprise : FRAFIL CONSTRUCTION SARL, sise 34 route de Bressuire 79200 CHATILLON SUR THOUET
Pour un montant de 95 500.00 € HT soit 114 600.00 € TTC.

- **LOT 2 : MENUISERIE ACIER - SERRURERIE**

Entreprise : CSM 79 SARL, sise rue du Pontreau – ZA le Petit Noirteau 79310 MAZIERES EN GATINE
Pour un montant de 38 951.25 € HT soit 46 741.50 € TTC.

- **LOT 3 : MENUISERIE EXT. ET INT. BOIS**

Entreprise : MENUISERIE GIRARD SARL, sise 43 rue du Colombier 79200 LE TALLUD
Pour un montant de 102 982.83 € HT soit 123 579.40 € TTC.

- **LOT 4 : CLOISON SECHE – PLAFOND -ISOLATION**

Entreprise : VERGNAUD SARL, sise 5 la Guittonnière BP12 79450 SAINT AUBIN LE CLOUD
Pour un montant de 49 246.39 € HT soit 59 095.67 € TTC.

- **LOT 5 : CHAPE – SOLS SCELLES - FAIENCE**

Entreprise : MOTARD SARL, sise 32 rue de Bel Air 79310 VERRUYES
Pour un montant de 5 750.00 € HT soit 6 900.00 € TTC.

- **LOT 6 : SOLS SOUPLES - PEINTURE**

Entreprise : PIERRE GIRARD SAS, sise ZA de la Pazioterie 2 rue des Bruyères 86600 COULOMBIERS
Pour un montant de 25 230.86 € HT soit 30 277.03 € TTC.

- **LOT 7 : PLOMBERIE – SANITAIRE CHAUFFAGE - VENTILATION**

Entreprise : GA.tec' SARL GUYONNAUD - AUDEBRAND, sise 27 avenue Aristide Briand 79200 PARTHENAY
Pour un montant de 41 328.40 € HT soit 49 594.08 € TTC.

- **LOT 8 : ELECTRICITE**

Entreprise : GA.tec' SARL GUYONNAUD - AUDEBRAND, sise 27 avenue Aristide Briand 79200 PARTHENAY
Pour un montant de 35 625.58 € HT soit 42 750.70 € TTC.

Le montant total des travaux s'élèverait à **394 615.31 € HT soit 473 538.37 € TTC**

- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer le marché avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la commune

QUESTIONS DIVERSES

Réception des notifications d'attribution des subventions concernant les travaux de réaménagement de la Mairie :

- DETR : 150 000,00 €
- SIEDS : 93 194,00 €
- La Poste : 13 870,00 €

Achat d'un tracteur tondeur d'un montant de 3 149,00 € : subvention attribuée au titre du Document Unique d'Evaluation des Risques du CdG 79, pour la somme de 2 519,00 €.

La révision des tarifs Salle Les Arts sera étudiée lors d'une prochaine réunion.

La séance est clôturée à 22h 22

Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 10 juillet 2025 avec :

- 10 voix « pour »
- 0 voix « contre »
- 0 voix « abstention »

Le Secrétaire de séance,
Le 4^{ème} adjoint

Angélique ROCHE PRIVÉ



Le Maire,



Ludovic BIRE

